



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Critères d'inscription en listes de
Sportifs de Haut-Niveau pour la
période 2025-2029*



Version en date du 30 juin 2025 – Validée BE FFC & Ministère des Sports (Arrêté du 23 juin 2025)

Textes de référence :

- Code du sport : article D. 221-17 à R. 221-26 ;
- Code du sport, articles L. 131-15, L. 221-2, R. 221-17 à R. 221-24 (projets de performance fédéraux) ;
- Code du sport, articles R. 221-4 et suivants (critères de mise en liste des sportifs) ;
- Code du sport, articles L. 112-10 et suivants (convention constitutive de l'Agence nationale du sport du 8 octobre 2019)
- Instruction du 17 mai 2021 relative à la campagne de validation des projets de performance fédéraux pour la période 2022-2024

Préambule :

L'image d'une nation qui gagne à l'occasion des grandes compétitions internationales de référence, particulièrement aux Jeux Olympiques et Paralympiques, constitue un atout au plan sportif, économique et social.

L'objectif ministériel, partagé avec le mouvement sportif et la Fédération Française de Cyclisme, est d'installer durablement la France dans le groupe des cinq meilleures nations olympiques d'été et d'hiver et des dix meilleures nations paralympiques.

La réussite des Jeux de 2024 renforce l'ambition sportive de notre pays et doit mobiliser l'ensemble des acteurs. La préparation et la réussite des équipes de France doit être une priorité en s'attachant notamment à définir l'accompagnement des meilleurs potentiels pour les Jeux Olympiques et Jeux paralympiques de 2028.

Cet accompagnement passe par une meilleure identification des sportifs performants lors des compétitions internationales de référence au travers de l'inscription sur les listes des sportifs de haut-niveau. L'introduction de critères de performances réalisées pour l'inscription des sportifs en liste concerne toutes les disciplines de haut niveau, y compris les disciplines olympiques et paralympiques.

Trois listes sont identifiées :

- **la liste des sportifs de haut niveau (SHN)** qui comprend quatre catégories : Elite, Sénior, Relève et Reconversion ;
- **la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) ;**
- **la liste des sportifs Espoirs (ESPOIRS).**

L'inscription sur les listes de sportifs de haut-niveau est liée à la signature de la convention SHN-FFC entre le sportif et la Fédération Française de Cyclisme (*disposition instituée par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale*)

1) Caractéristiques de chacune des listes et modalités d'inscription

a. La liste des sportifs de haut niveau (hors Reconversion)

Pour être proposés par le Directeur Technique National sur les listes de sportif de haut-niveau, les sportifs concernés devront justifier la réalisation minimale d'un critère de performance tel qu'exposé dans ce document.

Pour toute inscription sur ces listes, la référence devient la réalisation d'une performance à l'occasion d'une compétition de référence : les Jeux Olympiques et paralympiques, les championnats du monde, les championnats d'Europe ou selon le choix stratégique du Directeur Technique National, à partir du classement mondial.

Pour les propositions de mise en liste « Relève », le Directeur Technique National identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF.

Dans certains cas spécifiques, tels que blessures, cursus de formation, maternité, un sportif pourra être maintenu en liste Senior ou Relève sans réaliser les critères de performance minimaux exigés.

b. Les sportifs en liste « Reconversion »

Conformément à l'article R. 221-7 du code du sport, « peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans ».

c. La liste des sportifs des collectifs nationaux

L'animation d'une équipe de France ne peut être réduite aux seuls sportifs en liste SHN. C'est pourquoi le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- membres d'un ou plusieurs collectifs de l'Equipe de France ;
- Partenaires d'entraînement reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau ;
- Sportifs anciennement listés SHN poursuivant une activité internationale mais n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

La liste des « sportifs collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

d. Les sportifs en liste « Espoirs »

Les critères d'inscription en liste « espoirs » sont construits en référence à une catégorie d'âge significative cible et/ou à un niveau de performance réalisé lors des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie.

Peuvent aussi être reconnus des sportifs sur la base de potentiels objectifs et mesurables lors de tests d'évaluation de la puissance ayant une corrélation avérée avec des résultats sportifs à venir. Ces tests d'évaluation sont ceux correspondant au plan national d'identification des talents.

2) Les droits afférents à chacune des catégories

Les sportifs de haut-niveau sont éligibles aux dispositifs individuels de droit commun listés ci-dessous :

- des aides personnalisées (AP) ;
- des conventions d'insertion socio-professionnelle ;
- des droits à la retraite spécifiques aux sportifs de haut-niveau ;
- des dispositifs dérogatoires interministériels (Kiné, ATP...) ;
- des dispositifs liés à l'assurance maladie et aux accidents du travail ;
- des dispositifs d'aménagement du temps scolaire et universitaire...

Les sportifs en liste « collectifs nationaux » et « espoirs » sont éligibles aux dispositifs suivants :

- aménagement du temps scolaire et universitaire (INSTRUCTION INTERMINISTRIELLE N° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau) ;

3) listes des disciplines reconnues de haut-niveau

Seules les performances dans une des disciplines reconnues de haut-niveau permettent au Directeur technique national de proposer un sportif sur liste de haut-niveau, de collectif national ou espoir. Les disciplines reconnues sont les suivantes :

Disciplines Olympiques :

- BMX Racing
- BMX freestyle
- Cyclisme sur Piste
- Cyclisme sur Route
- VTT cross-country

Disciplines non-olympiques :

- Cyclo-cross
- Trial
- VTT Descente
- Enduro VTT
- Gravel

CRITERES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

LISTE ELITE

L'inscription est valable **2 ans**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 19 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

Disciplines olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les disciplines et épreuves olympiques dans la catégorie Elites :

- **Top 8** aux **JEUX OLYMPIQUES** dans une épreuve individuelle
- **Top 4** aux **JEUX OLYMPIQUES** dans une épreuve par équipes
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve individuelle d'une épreuve olympique
- **Top 4** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve par équipe d'une épreuve olympique
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE** dans une épreuve d'une épreuve olympique
- **Top 8** du classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI ELITE** ou du **CLASSEMENT MONDIAL UCI INDIVIDUEL ELITE** d'une épreuve olympique (au 30 octobre)

Au sein des épreuves de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde et Championnats d'Europe) de cyclisme sur route en ligne, lorsqu'un sportif ou une sportive réalise une performance lui permettant d'être inscrite en liste Elite et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, les membres de l'équipe ayant contribué à cette performance peut être inscrite dans la catégorie Senior.

Rappel des épreuves olympiques individuelles :

- BMX – Freestyle
- BMX – Racing
- Piste – Vitesse individuelle
- Piste – Keirin
- Piste – Omnium
- Piste – Madison (changement dû à l'instruction du PPF 2025 SPOV2506636J du 04 mars 2025)
- Route – Epreuve en Ligne
- Route – Epreuve CLM Individuel
- VTT – Cross-Country Olympique (XCO)

Rappel des épreuves olympiques par équipes :

- Piste – Poursuite par Equipe
- Piste – Vitesse par Equipe

Disciplines et épreuves non-olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les épreuves ou disciplines non-olympiques :

- **Titre** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve individuelle d'une épreuve non-olympique
- **Titre** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve par équipe d'une épreuve non-olympique

Cette disposition concerne les disciplines du Cyclo-cross, du Trial, du VTT Descente, du VTT Enduro et du Gravel ainsi que les épreuves non olympiques sur piste.

Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Elite des SHN.

LISTE SENIOR

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 19 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

BMX Freestyle

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances individuelles suivantes :

- **Top 12 (9-12)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 8** sur une épreuve de COUPE DU MONDE
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final de la COUPE DU MONDE UCI (à date de fin de saison)

BMX 20" Racing

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances individuelles suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final de la COUPE DU MONDE UCI ELITE (à date de fin de saison)

Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE du relais mixte (Elite)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE du relais mixte (Elite)
- **Top 3** sur une épreuve de COUPE DU MONDE (Sous réserve de 12 classé-e-s minimum)
- **Top 8** du classement annuel final Elite de la COUPE DU MONDE UCI (à date de fin de saison)

Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

Dans les épreuves du keirin, de l'omnium, de la Madison et de la vitesse individuelle :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 8** sur une épreuve de COUPE DES NATIONS (Sous réserve de 12 classé-e-s minimum)
- **Top 12 (9-12)** du classement annuel final de la COUPE DES NATIONS (à date de fin de saison)

Dans les épreuves de la poursuite par équipes, de la vitesse par équipes :

- **Top 8 (5-8)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 8 (5-8)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE
- **Top 4** sur une épreuve de COUPE DES NATIONS (Sous réserve de 8 classé-e-s minimum)
- **Top 12 (9-12)** du classement annuel final de la COUPE DES NATIONS (à date de fin de saison)

Dans les épreuves de la course aux points, de l'élimination, du KM, de la poursuite individuelle, du scratch (épreuves intégrées dans la stratégie de préparation du collectif olympique) :

- **Top 8 (2-8)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 3** sur une épreuve de COUPE DES NATIONS (Sous réserve de 8 classé-e-s minimum)
- **Top 8** du classement annuel final de la COUPE DES NATIONS (à date de fin de saison)

Route

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans une épreuve en ligne ou CLM individuel :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE dans une épreuve individuelle
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE du relais mixte
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE du relais mixte
- **Top 8** sur une épreuve World Tour ou **Top 3** sur une étape d'une épreuve par étape World Tour de cyclisme sur route (catégorie 1, 2, 3 et 4)
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final du UCI WORLD RANKING (au 30 octobre)

Au sein des épreuves en ligne de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde et Championnats d'Europe) de cyclisme sur route, lorsqu'un sportif ou une sportive réalise une performance lui permettant d'être inscrite en liste Elite et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, l'équipe ayant contribué à cette performance peut être inscrite dans la catégorie Senior.

Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE par équipes

V.T.T. Cross-Country Olympique (XCO)

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux **JEUX OLYMPIQUES**
- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 8 (4-8)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** du relais par équipes (Elite)
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE** du relais par équipes (Elite)
- **Top 8** sur une épreuve de **COUPE DU MONDE** (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI** ou du **CLASSEMENT UCI** (au 30 octobre)

Les autres épreuves, telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.

V.T.T. Descente (DH) & V.T.T Enduro

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 4 (1-4)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 3** d'une **MANCHE DES WORLDS SERIES ELITE**
- **Top 8** du **CLASSEMENT FINAL DES WORLDS SERIES ELITE**

Les autres épreuves telles que Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.

Gravel

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**

Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Senior des SHN.

LISTE RELEVE

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au maximum 23 ans au **1er janvier de l'année d'inscription sur la liste des SHN** et au minimum 16 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

Les compétitions de référence pour la catégorie Relève sont les **Championnats du Monde** (Elite, Espoir ou Junior), les **Championnats d'Europe** (Elite, Espoir ou Junior), les épreuves de la **Coupe du Monde** (Elite, Espoir ou Junior), de **Coupe des Nations** (Espoir ou Junior), les épreuves du **Festival Olympique de la Jeunesse** ainsi que certaines **épreuves de classe internationale** auxquelles l'Equipe de France participe dans son programme d'accès au haut-niveau.

Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Relève des SHN.

BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 32 (17-32)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 24 (9 à 24)** sur une épreuve de **COUPE DU MONDE ELITE**
- **Top 32 (17-32)** au classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI (à date de fin de saison)**

BMX 20" Racing

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U23**
- **Top 16** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U19**
- **Top 8** au **CHALLENGE MONDIAL 16 ans**
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U23**
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U19**
- **Top 3** au **CHALLENGE EUROPEEN 16 ans**
- **Top 32 (17-32)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 32 (17-32)** au classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI ELITE (à date de fin de saison)**
- **Top 16** au classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI U23 (à date de fin de saison)**

Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 20 (9-20)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 15** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 ou U23
- **Top 12 (5-12)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 ou U23
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE du relais mixte (U19 et U23)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE du relais mixte (U19 et U23)
- **Top 20 (13-20)** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE (à date de fin de saison)
- **Top 15** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE U19 ou U23 (à date de fin de saison)
- **Top 15 (4-15)** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)
- **Top 10** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE U19 ou U23 (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)

Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 d'une épreuve individuelle
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 d'une épreuve par équipe
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 OU U23 d'une épreuve individuelle
- **Top 4** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 OU U23 d'une épreuve par équipe

Route

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 ou U23 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE du relais mixte (U19 ou U23)
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 ou U23 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE du relais mixte (U19 ou U23)
- **Top 5** d'une MANCHE DE COUPE DES NATIONS U19 ou U23
- **Top 3** d'une ETAPE D'EPREUVE PAR ETAPES DE COUPE DES NATIONS U19 ou U23
- **Top 20 (9-20)** d'une EPREUVE WORLD TOUR ELITE (catégorie 1, 2, 3 ou 4)
- **Top 20** d'une EPREUVE ELITE de CLASSE 1
- **Top 5** d'une EPREUVE ELITE de CLASSE 2 FRANCAISE
- **Top 32 (17-32)** du classement annuel du RANKING MONDIAL UCI ELITE (au 30 octobre)

Au sein des épreuves en ligne de référence de cyclisme sur route, Championnats du monde et Championnats d'Europe, lorsqu'un sportif ou une sportive réalise un podium (Top 3) et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, les membres de l'équipe ayant contribué à cette performance peuvent être inscrite dans la catégorie Relève.

Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19
- **Top 10** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)
- **Top 15** au classement final annuel de la COUPE DU MONDE ELITE (à date de fin de saison)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE par équipes (U19)

V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 20** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 OU U23 (XCO)
- **Top 15** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 OU U23 (XCO)
- **Top 32 (17-32)** au classement final annuel de la COUPE DU MONDE ELITE (XCO)
- **Top 20** au classement final annuel de la COUPE DU MONDE U23 (XCO)
- **Top 15** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE U23 (XCO) - sous réserve de 24 classé-e-s
- **Top 10** d'une EPREUVE DE JUNIOR SERIES (XCO) - sous réserve de 16 classé-e-s et d'une représentativité suffisante
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE du relais par équipes (U19 et U23)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE du relais par équipes (U19 et U23)

Les autres épreuves telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence

V.T.T. Descente & V.T.T. Enduro

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 15** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19
- **Top 20 (9-20)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19
- **Top 10 (5-10)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 15 (4-15)** d'une MANCHE DES WORLD SERIES UCI DESCENTE ou ENDURO ELITE (Sous réserve de 18 classé-e-s minimum)
- **Top 20 (13-20)** au CLASSEMENT FINAL DES WORLD SERIES UCI DESCENTE OU ENDURO ELITE
- **Top 10** d'une MANCHE DES WORLD SERIES UCI DESCENTE OU ENDURO U19
- **Top 15** au CLASSEMENT FINAL DES WORLD SERIES UCI DESCENTE OU ENDURO U19

Les autres épreuves telles que le Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.

Gravel

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE

LISTE RECONVERSION

L'inscription est valable **1 an renouvelable, 6 ans maximum**.

Le/la sportif-ve doit avoir été inscrit :

- au moins une fois en liste Elite ;

OU

- au moins 3 ans sur la liste des sportifs de Haut Niveau, dont 2 ans en senior ET présenter un projet d'insertion professionnelle.

Pour les cyclistes professionnels sur route, relevant de la fédération française de cyclisme et reconnus en tant que tel par la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC), une dérogation leur est accordée, afin de leur permettre de bénéficier de la catégorie Reconversion (Commission Nationale du Sport de Haut Niveau en sa séance du 12 avril 1995) :

- justifier d'un an sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Senior et d'une activité minimale de deux ans dans une équipe professionnelle structurée, attendre nouveau texte mais apparemment ce critère est supprimé

OU

- justifier d'une activité minimale de trois ans dans une équipe professionnelle structurée. attendre nouveau texte mais apparemment rajout de X sélection en EDF Elite (championnat d'Europe ou du Monde)

Un projet d'insertion professionnelle doit également être présenté afin que le statut Reconversion puisse être accordé.

Chaque sportif doit signer une convention spécifique avec la FFC pour être inscrit dans la liste Reconversion des SHN.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 16 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des sportifs des collectifs nationaux**.

Le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être Sportif de haut-niveau mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- **Membres de l'Equipe de France** à l'occasion d'une sélection en compétition de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde, Championnats d'Europe) fixée dans une liste nominative ;
- **Partenaires d'entraînement** reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau dans les catégories Relève et Senior ;
- **Sportifs anciennement listés SHN** poursuivant une activité internationale n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

Les collectifs nationaux Senior concernent ceux de l'Equipe de France concourant dans les épreuves Elite.

Les collectifs nationaux Relève concernent ceux de l'Equipes de France concourant dans les épreuves juniors (18-19 ans) ainsi que l'accompagnement des jeunes seniors concourant dans les éventuelles catégories U23.

LISTE ESPOIRS

L'inscription est valable **1 an**. Le-la sportif-ve doit avoir au maximum 19 ans au **1er janvier de l'année d'inscription sur la liste des SHN** et au minimum 14 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

Figurent dans cette liste, les **forts potentiels** proposés par un-e CTR et un-e Entraîneur National au Directeur Technique National. La notion de fort potentiel s'estime en rapport avec le niveau des **performances** de la catégorie permettant d'être listé dans la discipline et à l'aide du **Programme de détection** qui sera intégré au Projet de performance fédéral.

Au sein de la liste Espoirs, il est également possible de proposer, avec argumentation, des forts potentiels détectés dans des disciplines n'étant pas reconnues de haut-niveau. Le cas échéant, le Directeur technique national devra s'assurer de l'accompagnement des sportifs concernés dans l'accès au haut-niveau.

Lors d'une première année d'inscription sur la liste « ESPOIRS », le-la sportif-ve doit suivre et valider la **Formation Sportive et Citoyenne** proposée en ligne par la FFC. **La validation de cette formation est un prérequis obligatoire au renouvellement d'inscription d'un-e cycliste sur la liste « ESPOIRS ».**

BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux **CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17**
- **Top 3** d'une **MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17**

BMX 20" Racing

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux **CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U15/U17/U19**
- **Top 8** du **CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19**
- **Top 32 (17 à 32)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U19**
- **Top 16 (9 à 16)** au **CHALLENGE MONDIAL 16 ans**
- **Top 16** au **CHALLENGE MONDIAL 14 et 15 ans**
- **Top 16 (9 à 16)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U19**
- **Top 8 (4-8)** au **CHALLENGE EUROPEEN 16 ans**
- **Top 8** au **CHALLENGE EUROPEEN 14 et 15 ans**

Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19

Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19 sur une épreuve individuelle
- **Titre** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19 sur une épreuve collective
- **Vainqueur** sur une EPREUVE INDIVIDUELLE PISTE DE LA COUPE DE FRANCE U19

Route

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE U17/U19 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- **Top 3** aux CHAMPIONNAT DE FRANCE U19 du relais mixte
- **Top 3** d'une EPREUVE DE COUPE DE FRANCE U17/U19
- **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL COUPE DE FRANCE U19

Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8** aux JEUX MONDIAUX DE LA JEUNESSE U15/U17/FEMININE

V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE du relais par équipe
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19

V.T.T. Descente & V.T.T. Enduro

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 3** du CLASSEMENT GENERAL DE LA COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19

Identification des talents

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le Directeur technique national peut proposer des jeunes athlètes identifiés à l'aide de tests d'évaluation de la puissance.

Le cas échéant, il s'assurera que les performances soient suffisamment discriminantes, que le protocole réalisé est conforme à celui préconisé par la Fédération Française de Cyclisme dans le cadre du Plan national d'identification des talents, que le matériel utilisé est validé sur le plan scientifique et que les conditions de calibration soient bien respectées. En cas de doute, il pourra convoquer le sportif en question pour réaliser un nouveau test avant de proposer l'inscription dans la catégorie Espoir.